

Joan VAN BAAREN

Collège A2

Section 31 - Biodiversité, évolution et adaptations
biologiques : des macromolécules aux communautés



Comité national de la recherche scientifique, renouvellement des sections 2025-2029

Dans un contexte particulier de réduction des budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur au niveau national, d'incertitude quant à l'avenir des fonds européens pour la recherche scientifique, vous êtes appelés à voter pour le renouvellement des sections et des commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

Le CoNRS bien que rattaché au CNRS est un comité qui rend des avis en toute indépendance de la direction du CNRS et de tout pouvoir politique en matière de recherche

Pour rendre ses avis, il réalise des évaluations collégiales. Celles-ci sont menées, notamment par les sections et CID où sont représentés l'ensemble des personnels qui concourent à la recherche et à ses progrès ; personnels répartis en collèges, voire en sous collèges suivant leur corps et établissement d'appartenance.

Cette année est également particulière, car le ministère a enfin décidé de mettre en place des réunions et consultations dans le cadre de la clause de revoyure de la Loi de programmation de la recherche (LPR) et du protocole d'accord qu'elle porte et qui est relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières.

Ce protocole d'accord qui a apporté de nombreux points positifs, notamment pour la carrière et les rémunérations des personnels du CNRS, a été négocié puis signé par le SNPTES.

Le SNPTES n'a pas manqué de signaler et combattre lors des discussions sur le projet de loi les dispositions qu'ils jugeaient inutiles ou néfastes telles les chaires de professeur junior ou les CDI de mission.

Le SNPTES continuera de porter ses revendications et de proposer des améliorations :

- *en termes de carrière et d'indemnitaires en ayant pour cible les montants servis pour les corps « homologues ».*
- *d'augmentation du budget de l'ESR, avec une plus grande part destinée au soutien aux unités par rapport aux appels à projet (AAP).*

Nous nous opposons par ailleurs à la politique (de type « Key labs ») mortifère visant à mettre en concurrence les laboratoires et les chercheurs.

De même, le SNPTES combattra toute tentative de suppression ou d'entrave aux libertés académiques et de recherche.

Les valeurs du SNPTES

Liberté

Égalité

Fraternité

Laïcité

Indépendance

*Au plus proche des
personnels*

Les sections sont consultées par la direction des Instituts et émettent un avis sur la pertinence de la création, du renouvellement et de la suppression des unités de recherche, la création et le renouvellement des GDR et le financement des écoles thématiques. Les sections analysent également la conjoncture scientifique et participent à la rédaction du « rapport de conjoncture ». Elles participent au recrutement et au suivi de carrière des chercheurs, ainsi qu'aux recrutements et promotions des ITA du CNRS à travers la participation des élus du collège C aux jurys de concours et sélection professionnelle.

Nous sommes à l'écoute de tous les personnels

Les principaux engagements du SNPTES

Une évaluation qui respecte les parcours de chacun et chacune.

Nos élus et élues s'attacheront à ce que tous les aspects des activités des chercheurs et chercheuses ainsi que les difficultés ou situations personnelles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leur carrière ainsi que leur situation actuelle soient prises en compte lors de leur évaluation. Ils et elles s'engagent à être à l'écoute de l'ensemble des collègues et disponible pour eux.

L'équité lors des concours et campagnes de promotion

Nos élus et élues s'engagent à assurer la plus grande équité et égalité entre les femmes et les hommes que ce soit lors des recrutements par concours ou lors des campagnes de promotion dans le respect des statuts. Ils s'attacheront à ce que tout chercheur et toute chercheuse ait la possibilité de dérouler sa carrière sur au moins 2 grades.

Indépendance du Comité national

Nos élus et élues sont attachées à l'indépendance du Comité national à la fois vis-à-vis du CNRS auquel il est rattaché, mais aussi du pouvoir et des mouvements politiques. Nos élus et élues s'engagent à vous informer des motions votées dans votre section et des suites qui y sont données.

Une évaluation globale, bienveillante et transparente des unités

Les missions confiées aux sections du Comité national ne se limitent pas à l'appréciation de la production scientifique mais consistent en une évaluation plus globale des unités, des équipes et des personnels, de la place des personnels dans le projet d'unité et de la gouvernance prévu dans celui-ci dans le contexte de leur association au CNRS.

Le SNPTES s'engage à veiller au sort de l'ensemble des personnels : chercheurs et chercheuses, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et administratifs qu'ils soient CNRS, universitaires ou agents des autres EPST, titulaires ou contractuels, et à les défendre collectivement ou individuellement chaque fois que nécessaire, en prenant en compte le contexte de leur unité ou service.

Nous défendons :

- ✓ La liberté de recherche
- ✓ La liberté de communication
- ✓ L'indépendance du CoNRS
- ✓ Une évaluation juste

Votez pour les candidates et candidats SNPTES